

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
COMMUNE DE QUÉDILLAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	25 août 2026
Date d'affichage de la convocation	25 août 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Étaient présents :

Lydie MÉAL	Vincent CRESPEL	Chrystèle BARBIER
Alain MASSARD	Karine LEMOINE	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Fabien THÉAUD	Fabien ROUILLÉ
Sandrine VITRE	Laëtitia CHIFFAIN	Johann CADIEU
Emmanuelle DUVAL	Amélie BERKI	

Était excusée : Karen LECHEVESTRIER

URBANISME

2026-038 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB56-AB60-AB63

Madame la Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB56, AB60 et AB63 d'une surface totale de 857 m², situées 8 rue de Médréac et appartenant Monsieur et Madame SARIR.

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A, concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Karine LEMOINE

Pour extrait conforme,
Madame la Maire, Lydie MÉAL